



Montauban, le 20 Mai 2020

Malgré les multiples interpellations du syndicat CGT, des élus au CSE et même des salariés, sur les conditions de travail dégradées, ainsi que sur la mauvaise gestion du personnel, la Direction de la Clinique persiste à vouloir aggraver ces situations avec une restructuration dont la durée reste indéterminée, sous couvert de la crise sanitaire COVID-19, mettant plus à mal encore l'organisation des services, tant en effectif de personnel qu'en polyvalence et disponibilité qui seront imposées.

Le manque de dialogue social au sein de l'établissement ne laisse aucune place à l'expression des aspirations et revendications des salariés, ni avant la crise sanitaire, ni pendant et à en croire le projet de reprise d'activité « non discutable » présenté par la Direction, encore moins après.

Contrairement, les salariés de la clinique du Pont du Chaume réunis le 19 mai 2020 en assemblée générale, ont décidé de voter à la grande majorité un mouvement de grève reconductible et illimité à compter du 21 mai 2020 à 6h30.

Les salariés demandent l'ouverture de négociations loyales et sérieuses sur les points suivants :

- Suspension du plan de reprise d'activité tel que présenté par la Direction ;
- Maintien des effectifs présents avant la crise sanitaire sur chaque service ;
- Respect du Code du travail :
  - respect des délais de prévenance avant tout changement de planning ;
  - ne plus imposer de pose de récupérateurs ou congés annuels ;
  - aucune trame négative (échange négatif) ;
  - repositionnement de l'ensemble des compteurs de récupérateurs et heures supplémentaires à la date du 15 mars 2020 ;
- Une prime COVID de 1500 € pour les salariés ayant exercé en secteur COVID et 1000 € pour tous les autres salariés ;
- Une prime de Pool équivalente à celle perçue par les salariés de l'unité de suppléance pour tous les salariés ayant effectué plus de 2 changements de service ou de planning dans le mois ;
- Les heures supplémentaires payées au mois et non au cycle ;
- Appliquer une majoration supra-légale de 15% aux heures supplémentaires dans tous les services, tel que pratiqué dans certains services (réanimation, urgences, COVID) ;

**Le syndicat CGT Clinique du Pont de Chaume**